

## **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 6 septembre 2023

**Présents** : Mmes Brédif, de Saint-Seine, Tartarin, MM. Liaudois, Ligonnière, Robin, Tartarin, Taupin, Verna

**Excusés** : Mme Jamet, Marre, M. Rattier

**Secrétaire de séance** : Mme de Saint-Seine

### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent**

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

### **Ordre du jour de la séance**

- Budget 2023 - virement de crédit et ouverture de crédit
- Création d'une commission urbanisme

### **La maire informe le conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales - délégation consenties au maire par le conseil municipal :**

**Décision n° 21** : Un devis a été signé avec la société TEV pour la fourniture d'un kit « PERMEO » (pour une superficie de 20 m<sup>2</sup>) pour un montant de 824.98 € T.T.C. Ce matériau (mélange de bois et ciment de couleur ocre) sera utilisé au niveau des inter-tombes afin de faciliter l'entretien du cimetière. Ces travaux seront réalisés par M. Lambert, entrepreneur individuel.

Si l'essai est concluant, ces travaux seront généralisés à l'ensemble du cimetière.

**Décision n° 22** : Un devis a été signé avec l'ent. 2cbi pour le remplacement des deux vidéoprojecteurs des tableaux numériques de l'école – montant du devis 4 416.00 € T.T.C. Par ailleurs, la société 2cbi a remplacé les disques-durs des deux ordinateurs portables (montant : 324,00 € T.T.C)

**Décision n° 23** : Un devis a été signé avec l'ent. Guillaume Portron pour le raccordement des wc du stade au puits – montant du devis : 731.28 € T.T.C. L'eau du robinet des wc n'est pas potable – il est donc interdit de la boire. L'association de football a été prévenue et un affichage a été réalisé dans les wc.

**N° 2023-36: DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – OUVERTURE DE CRÉDIT ET  
VIREMENT DE CRÉDIT BUDGET 2023**

**7.1 Finances locales – décisions budgétaires**

Le maire indique qu'une décision modificative au budget est nécessaire pour les points suivants :

- Ouverture de crédit pour le lancement de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme
- Virement de crédit pour l'achat de deux vidéoprojecteurs pour l'école

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2023 voté le 28 mars 2023

Considérant la nécessité de modifier les prévisions budgétaires en section de d'investissement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** les ouvertures de crédit comme suit :

<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opération n°166 – 202 – Révision du PLU	+ 50 000,00 €	
Opération n° 166 - 1641 – emprunt		+ 50 000,00 €

- **Accepte** le virement de crédit comme suit :

<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opération 120 - 2188 – Matériel	+ 900,00	-
Opération 123 – 2152 – Pluriannuel voirie	- 900.00	-

## **N° 2023-37 : CRÉATION COMMISSION URBANISME**

### **5.3 Institution et vie politique – désignation des représentants**

La maire indique qu'il convient de créer une commission urbanisme pour le lancement de la révision générale du PLU.

Cette commission suivra toute la démarche de révision du PLU et participera aux réunions réalisées avec le bureau d'étude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de créer une commission urbanisme

Les membres de cette commission sont les suivants :

- Martine TARTARIN
- Michel TAUPIN
- Patrick VERNA
- Jean-Michel LIAUDOIS
- Nicaise TARTARIN
- Chantal De SAINT-SEINE

Il est précisé que les autres membres du conseil municipal pourront participer aux réunions en fonction de leur disponibilité.

#### **Questions diverses :**

#### **Révision du PLU**

Emilie Bellanger de l'ADAC a préparé le cahier des charges pour le lancement de la consultation pour la révision du PLU et la création du périmètre délimité des abords. Ce document sera transmis aux élus lorsqu'il sera finalisé.

La consultation sera lancée, après la réunion avec Mme Rolland, ABF, fixée le mardi 26 septembre à 14 h 30.

Les bureaux d'étude auront jusqu'au vendredi 27 octobre pour remettre leurs offres.

Par ailleurs, la communauté de communes organise une réunion au sujet de la répartition des objectifs fixés dans le SCoT pour les communes desservies par un transport collectif, dont notre commune fait partie.

Au vu des différents cadres réglementaires en matière d'urbanisme (PLU, carte communale et RNU) et des différents stades d'avancement des procédures (prescription de révision, définition du zonage), il apparaît nécessaire d'engager un dialogue avec les communes concernées (La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, Azay-sur-Indre, Chambourg-sur-Indre, Louans, Le Louroux, Bridoré, Saint-Jean-

Saint-Germain) pour envisager une répartition des objectifs en termes de limitation de consommation du foncier et de production de logements répondant aux attentes de chacun.

Cette réunion est fixée le lundi 9 octobre à 17h30 (au siège de la communauté de communes).

- **Loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (EnR)**

Le 29 juin dernier, le Préfet a adressé un mail « Flash Info Élus » contenant le « porter à connaissance de l'État » prévu par la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) du 10 mars 2023.

A compter de cette mise à disposition par l'État des données et informations disponibles, chaque commune dispose de 6 mois pour définir les zones d'accélération sur son territoire après concertation du public selon des modalités qu'elle détermine librement, selon les termes de cette même loi. La CCLST devra, dans ce même délai, débattre sur la cohérence des zones ainsi identifiées à l'échelle du territoire communautaire.

- **Travaux antenne relais mobile**

Les travaux d'installation du pylône débuteront le lundi 9 octobre. La fin des travaux est fixée fin novembre.

- **Projet terrain multisport**

Le cabinet Urba 37 a présenté son étude pour l'aménagement du terrain multisport.

Suite à la réunion de présentation, les éléments suivants seront mis en option :

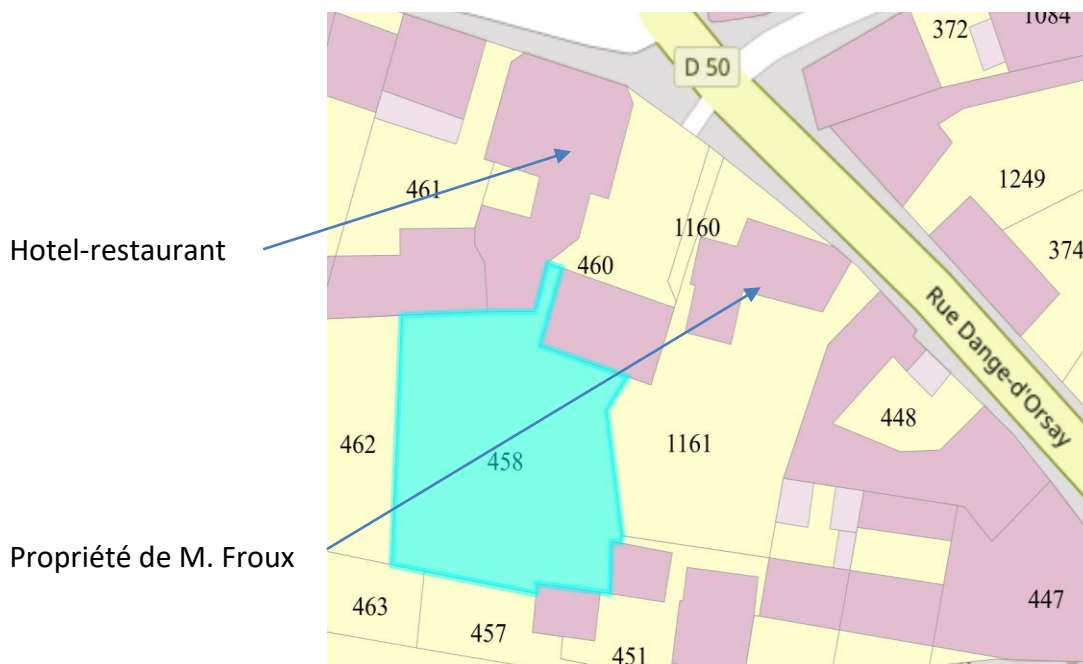
- *Revêtement en gazon synthétique*
- *Paysagement du site*
- *Création de gradin dans le merlon paysager*
- *Création d'un cheminement piétonnier du terrain multisport vers l'abribus (situé rue Dangé d'Orsay)*
- *Mobilier*

Les travaux sont envisagés pour le printemps 2024.

- **Proposition achat de terrain**

Martin Froux domicilié 5 rue Dangé d'Orsay souhaiterait acheter le terrain, appartenant à la commune, situé à l'arrière de l'hôtel-restaurant (*terrain de 650 m<sup>2</sup> cadastré C458*).

Il est décidé de ne pas donner suite à cette proposition d'achat.



### **Programme pont**

La commune avait déposé une candidature au Programme National Ponts pour réaliser une étude technique gratuite sur le pont de Grillemont.

La candidature de la commune a été retenue.

Le bureau d'études prendra contact avec la commune entre fin 2023 et fin 2025 afin d'organiser la visite terrain.

### **Abonnement Protection du Travailleur isolé**

Un abonnement a été signé avec la société Securitas Technology pour la protection des travailleurs isolés.

Il s'agit d'une montre qui détecte l'immobilité prolongée, la perte de verticalité, et qui possède un bouton d'alerte SOS (en cas d'agression ou pour demande de secours).

Ce matériel sera utilisé en majeure partie par l'agent d'entretien, qui est seule dans les locaux de l'école – à partir de 6 h le matin.

Lorsqu'il ne sera pas utilisé par l'agent d'entretien, il pourra être utilisé par les autres agents de la commune.

Le montant de l'abonnement est de 30,00 €/mois (durée de l'abonnement 60 mois) + 90 € d'installation et de formation.

L'abonnement débutera lorsque l'installation de l'antenne relai pour le réseau mobile sera en fonction.

**Implantation d'un composteur partagé**

Dans le cadre de la loi Anti-gaspillage du 10/02/20, l'ensemble des ménages et professionnels devront disposer d'une solution de tri à la source de leurs biodéchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La communauté de communes sollicite la commune pour pré-identifier des emplacements sur la commune où des composteurs partagés pourraient être installés.

Il est proposé d'installer les composteurs partagés sur le parking de l'école au niveau du terrain de tennis le long de la haie.

**Commission communication – prochaine lettre d'info**

La prochaine réunion de la commission communication est fixée le lundi 18 septembre à 18 h.

**Congrès des maires**

Le prochain congrès des maires d'Indre-et-Loire se déroulera le mercredi 29 novembre. Les élus suivants participeront à ce congrès : Martine Tartarin, Michel Taupin, Jean-Michel Liaudois, Nicaise Tartarin, Florence Beigneux

**Syndicat scolaire**

Les effectifs pour la rentrée 2023-2024 sont de 112 élèves (29 à l'école de Bossée, 40 à La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, 43 à Bournan).

Le passage à la comptabilité M57 simplifiée a été adopté.

Par ailleurs, une réflexion est en cours sur la mise en place du dispositif « cantine à 1 € ». L'Etat soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 € maximum (critère en fonction du quotient familial). L'état compense pour la collectivité à hauteur de 4 € par repas.

Actuellement, le prix du repas enfant est de 3.85 €.

Un questionnaire a été remis aux familles pour connaître leur quotient familial (en attente du retour de toutes les familles).

**Reconnaissance état de catastrophe naturelle – sécheresse 2022**

La commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2022 (l'arrêté a été publié au journal officiel le 8 juillet 2023). Les sinistrés ont 30 jours pour faire valoir cet arrêté auprès de leur assureur.

**Arbres place Jasnin**

Un devis a été demandé à l'ent. Loire nature élagage (de Saint-Branchs).

Un marronnier de la place Jasnin doit être abattu (il pourrit au niveau du tronc).

Par ailleurs, il est proposé de planter de nouveaux tilleuls derrière les jardinières côté Rue des Fontaines – pour ensuite supprimer ceux situés près de la route (ces arbres posent des problèmes de visibilité pour les automobilistes).

Le cerisier mort situé sur le parking de l'école sera également abattu et le châtaignier sera taillé.

*La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le mardi 17 octobre 2023.*

**Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal**

<b>Délibérations</b>	
2023_35	Décision modificative n°2 – ouverture de crédit et virement de crédit budget 2023
2023_36	Création d'une commission urbanisme

**Liste des membres du conseil municipal du 12 septembre 2023**

<b>Conseillers municipaux</b>	<b>Présent/Absent/Excusé</b>
Brédif Florence	
Jamet Evelyne	Excusée
Liaudois Jean-Michel	
Ligonnière Pascal	
Marre Anne-Laure	Excusée
Rattier Jean-Philippe	Excusé
Robin Patrick	
de Saint-Seine Chantal	
Tartarin Martine	
Tartarin Nicaise	
Taupin Michel	
Verna Patrick	

**Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 12 septembre 2023**

La Présidente de séance,

Le secrétaire de séance

La maire,

Martine Tartarin